

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 568 481

②1 N° d'enregistrement national :

84 12498

⑤1 Int Cl⁺ : A 63 D 5/00; B 65 D 55/02, 77/02.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 2 août 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 6 du 7 février 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : SOCIETE NOUVELLES DES BOULES A
JOUER (SOCIETE ANONYME). — FR.

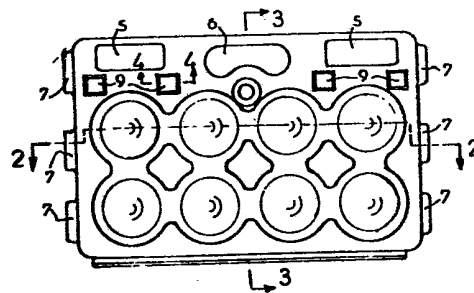
⑦2 Inventeur(s) : Jean Paul Noize.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Charras.

⑤4 Coffret-emballage pour boules de pétanque et produits similaires et tous jeux utilisant des boules en général.

⑤7 Le coffret-emballage selon l'invention est remarquable en ce qu'il comprend une double fermeture, à savoir, une première fermeture extérieure disposée sur tout ou partie de la périphérie de l'emballage avant sa première utilisation, et une seconde fermeture dont les moyens 9, 10 sont disposés intérieurement aux éléments constitutifs de l'emballage, lesdits éléments définissant le fond 2 et le couvercle 1 et autorisant après rapprochement une liaison durable et solide permettant la manipulation et le transport de l'emballage.



FR 2 568 481 - A1

L'invention a pour objet un coffret emballage pour boules de pétanque et produits similaires, et tous jeux utilisant des boules en général.

5 Les boules de pétanques sont vendues notamment dans les magasins à grande surface et leur conditionnement doit être attractif, solide compte tenu du poids des boules, et permettre à l'acheteur potentiel de visualiser les produits. Il se présente souvent sous la forme de coffrets malettes, avec languettes de verrouillage, ou bien les boules sont insérées dans des filets à lanières, en tout matériau
10 cuir, plastiques et autres. Aucun moyen de verrouillage particulier n'est prévu si ce n'est une attache rapide facilement détachable. On constate en pratique que de très nombreux vols de tout ou partie du contenu de l'emballage (boules, cochonnets) sont effectués par des personnes indélicates directement sur les présentoirs ou rayons de
15 vente car le prélèvement des différents éléments est très facile et rapide à effectuer.

Ces préjudices sont particulièrement gênants et coûteux, car il faut alors remplacer le jeu de boules dans son ensemble par suite du dépareillage.

20 Le but recherché selon l'invention était donc de concevoir un nouvel emballage qui réponde simultanément à plusieurs critères qui à priori avaient des effets indépendants. Le nouveau coffret-emballage devait conserver son aspect attractif et permettre de visualiser le contenu. IL devait assurer une parfaite protection
25 des produits contenus lors de la présentation en rayons notamment ; il devait être réutilisable par l'usager une fois acheté et servir de moyen de rassemblement pour le stockage ou le transport par l'utilisateur ; il devait être léger et peu encombrant et ne pas être d'un coût excessif en égard de sa fonction et utilisation. Il devait
30 enfin assurer une parfaite tenue compte tenu du poids spécifique des boules, (500 grammes environ chacune).

Selon une première caractéristique de l'invention le coffret-emballage pour boules de pétanque et produits similaires et tous jeux utilisant des boules en général, est caractérisé en ce qu'il comprend une double fermeture, à savoir, une première fermeture exté-
35 rieure disposée sur tout ou partie de la périphérie de l'emballage

avant sa première utilisation, et une seconde fermeture dont les moyens sont disposés intérieurement aux éléments constitutifs de l'emballage, lesdits éléments définissant le fond et le couvercle et autorisant après rapprochement une liaison durable et solide permettant la manipulation et le transport de l'emballage.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

Pour fixer l'objet de l'invention, illustré d'une manière non limitative aux figures des dessins où :

La figure 1 est une vue en plan d'un coffret emballage avant sa première utilisation selon l'invention comprenant à titre d'exemple huit boules.

La figure 2 est une vue en coupe longitudinale selon la ligne brisée 2-2 de la figure 1.

La figure 3 est une vue en coupe transversale de la figure 1.

La figure 4 est une vue en coupe selon la ligne 4-4 de la figure 1.

Les figures 5,6 et 7 sont des vues en variante en plan du coffret emballage selon l'invention avant sa première utilisation.

La figure 9 est une vue en perspective du coffret emballage selon l'invention après détachement ou enlèvement des moyens de verrouillage extérieur assurant l'inviolabilité dudit coffret emballage avant sa première utilisation.

La figure 9 est une vue en perspective illustrant en position ouverte l'emballage pour autoriser la saisie des boules.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustrée aux figures des dessins.

Le coffret emballage peut être réalisé en tout matériau approprié, et de toutes dimensions avec un couvercle (1) pouvant être soit articulé en charnière par rapport au fond (2) de l'emballage soit être amovible complètement. Le coffret est agencé sur son fond et son couvercle avec des empreintes (3¹) (3²) complémentaires en regard destinées à assurer le logement, le rangement

la protection et le recouvrement des boules (B) présentées. Le fond du coffret peut être en matériau plastique et le couvercle sous forme d'une coque en matériau transparent. Des zones de séparation (4) à des hauteurs variables sont prévues sur le pourtour de l'emballage et entre les empreintes elles-mêmes pour éviter l'entrechoquement des boules entre elles. Ces zones de séparation sont conformées par exemple et non limitativement directement lors de la fabrication de chaque partie constitutive de l'emballage et peuvent se présenter sous forme de bandes longilignes, ou méplats etc...de toutes formes appropriées. Par ailleurs, il est prévu des zones (5) formant renflements plats autorisant l'insertion de messages à caractère publicitaire ou documentaire. Selon la forme de chaque emballage est prévue une découpe (6) profilée formant poignée de préhension, ou poignée de suspension sur un crochet présentoir.

15 Selon une caractéristique importante de l'invention, le coffret emballage est agencé sur tout ou partie de sa bordure extérieure avec des moyens lui conférant son inviolabilité avant la première utilisation.

A cet effet l'emballage présente sur son pourtour une pluralité de languettes (7) indépendantes régulièrement réparties sur les côtés transversaux et/ou longitudinaux, ou une bande périphérique continue (8) sur chaque côté ou l'ensemble des côtés. Ces languettes ou bandes extérieures périphériques en regard sont constituées respectivement par des lèvres débordantes (7^1-7^2) discontinues ou continues ou par des prolongements extérieurs (8^1-8^2) réalisés à partir des bordures périphérique (1^1-2^1) des parties du fond et de couvercle de l'emballage. Ces lèvres ou bandes sont liées respectivement entre elles par soudure, collage ou autres pour assurer une fermeture parfaite de l'ensemble. Pour autoriser l'accès à l'intérieur de la boîte, il faut obligatoirement procéder à l'élimination des dites languettes ou bandes périphériques par découpe, déchirement par exemple. On peut ainsi prévoir également des lignes d'affaiblissement sur les extrémités longitudinales des lèvres ^{ou des bandes} proches de la bordure correspondante de l'emballage, de telle sorte que toute action de traction sur les languettes ^{ou bandes} provoque leur séparation

du reste de l'emballage rendant libre ainsi les parties en regard du fond et du couvercle de l'emballage.

5 Selon une autre caractéristique de l'invention, le fond et le couvercle sont agencés intérieurement à des endroits particuliers avec des moyens complémentaires auto-agrippants du type de ceux connus dans le commerce sous les marques CRIC CRAC ou VELCRO.

10 A cet effet sur le fond et le couvercle de l'emballage sont rapportées et fixées de toute manière appropriée une pluralité de pastilles (9) (10) de petites dimensions, et carrées par exemple, constituant les moyens complémentaires auto-agrippants précités. La fixation desdites pastilles peut s'effectuer par collage, soudure et autres procédés équivalents.

La face (9¹) des pastilles (9) adhère sur la partie de fond de l'emballage et l'autre face (9²) est munie de boucles.

15 Dans des positions opposées sur le couvercle sont disposées les moyens complémentaires sous forme de pastilles (10) dont une face (10¹) adhère sur la partie du couvercle de l'emballage et l'autre face en regard des boucles est munie de crochets destinés à coopérer avec lesdites boucles.

20 Par une répartition appropriée desdites pastilles auto-agrippantes sur lesdits éléments de fond et de couvercle de l'emballage en fonction du nombre de boules protégées et de la dimension de l'emballage, on assure le maintien ferme et stable dudit emballage, même après découpe des languettes initiales. On peut
25 donc réutiliser cet emballage et assurer un transport sans risques ni gêne du contenu.

Les pastilles peuvent être disposées près de la périphérie de l'emballage, sur des zones de séparation des boules entre elles.

30 Les avantages ressortent bien de l'invention et en particulier on souligne la double fermeture de l'emballage, une fermeture extérieure nécessaire avant sa première utilisation, et une fermeture par des moyens disposés intérieurement aux éléments constitutifs dudit emballage autorisant après rapprochement du couvercle sur le fond une liaison durable et solide permettant le transport
35 et la manipulation de l'emballage. La caractéristique de double

fermeture extérieure et intérieure peut être appliquée à des emballages de toutes formes, dimensions et matériaux.

L'invention ne se limite aucunement à celui de ses modes d'application non plus qu'à ceux des modes de réalisation des ses
5 diverses parties ayant plus spécialement été indiquées ; elle en embrasse au contraire toutes les variantes.

REVENDEICATIONS

- 5 -1- Coffret-emballage pour boules de pétanque et produits similaires et tous jeux utilisant des boules en général, caractérisé en ce qu'il comprend une double fermeture, à savoir, une première fermeture extérieure disposée sur tout ou partie de la périphérie de l'emballage avant sa première utilisation, et une seconde fermeture dont les moyens (9)⁽¹⁰⁾ sont disposés intérieurement aux éléments constitutifs de l'emballage, lesdits éléments définissant le fond (2) et le couvercle (1) et autorisant après rapprochement une liaison durable et solide permettant la manipulation et le transport de l'emballage.
- 10 -2- Coffret-emballage selon la revendication 1 caractérisé en ce que la première fermeture est constituée par une pluralité de languettes (7) indépendantes réparties sur le pourtour de l'emballage, ces languettes étant constituées par des lèvres (7¹-7²) discontinues débordantes liées entre elles à partir des bordures périphérique (1¹-2¹) des parties de fond et de couvercle de l'emballage.
- 15 -3- Coffret-emballage selon la revendication 1 caractérisé en ce que la première fermeture est constituée par une bande (8) continue débordante définie par le rapprochement de prolongements extérieurs réalisés sur les bordures périphériques des parties de fond et de couvercle de l'emballage ; lesdits prolongements étant liés entre eux.
- 20 -4- Coffret-emballage selon l'un quelconque des revendication 2 et 3 caractérisé en ce que les languettes (7) et/ou les bandes périphériques (8) sont soudées, collées entre elles.
- 25 -5- Coffret-emballage selon la revendication 4 caractérisé en ce que les lignes d'affaiblissement sont réalisées sur les extrémités longitudinales des languettes ou bandes proches de la bordure correspondante de l'emballage.
- 30 -6- Coffret-emballage selon la revendication 1 caractérisé en ce que les moyens (9)⁽¹⁰⁾ constitutifs de la seconde fermeture et disposés intérieurement sur les éléments constitutifs (1, 2) de l'emballage

sont des pastilles adhésives et auto-agrippantes réparties de manière appropriée et en regard sur le fond et le couvercle de l'emballage.

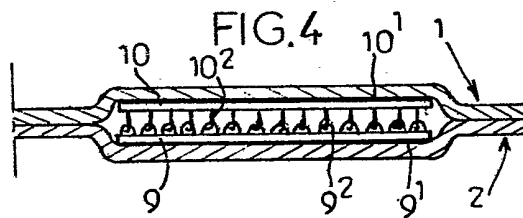
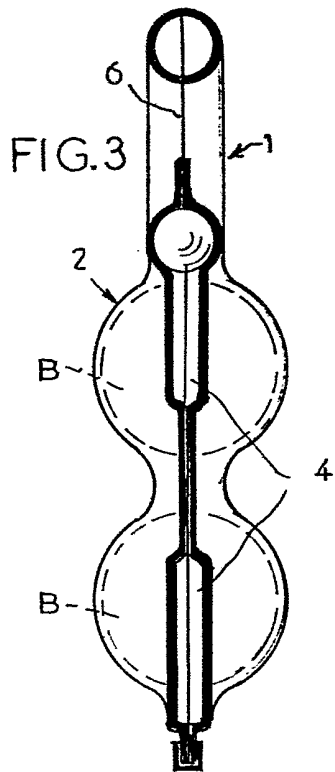
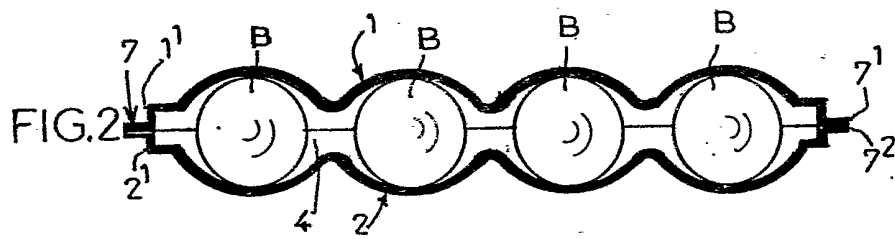
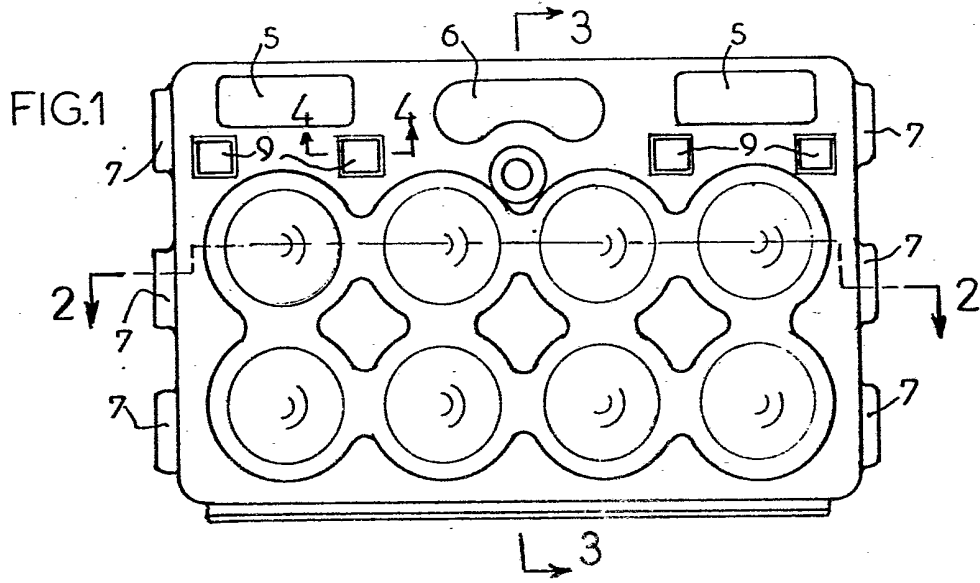


FIG.5

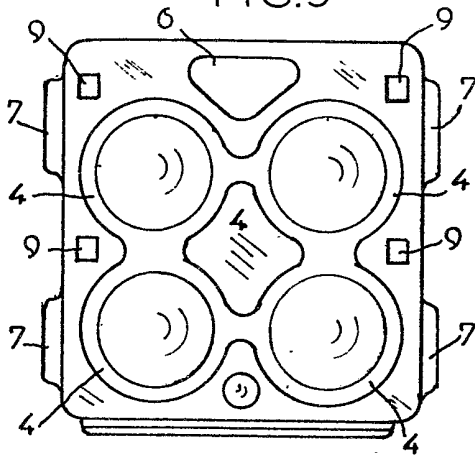


FIG.6

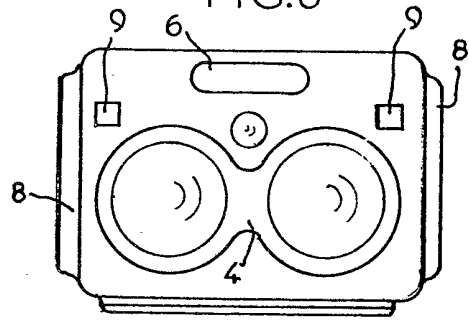


FIG.8

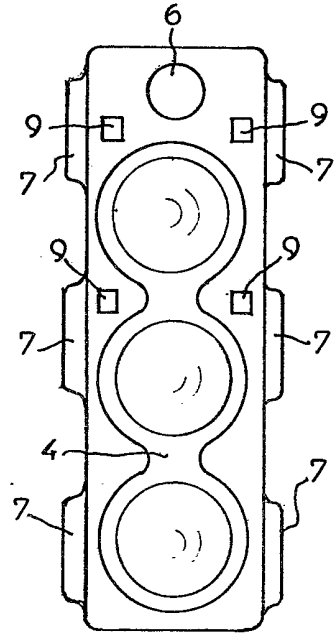
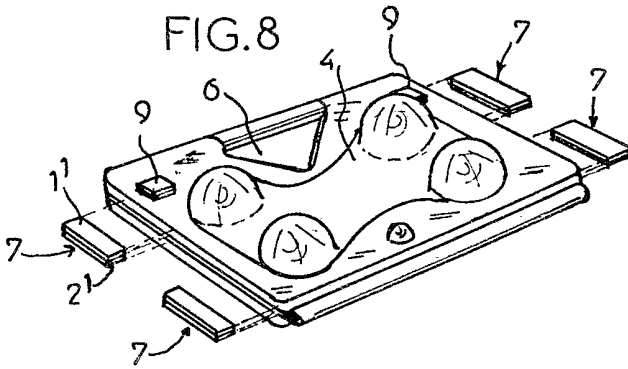


FIG.7

FIG.9

